



Procès-Verbal du Bureau Départemental Extraordinaire Jeudi 23 Mai 2019

Présents : Jacques PHILIPPE – Patrick ERRIEN – Pascale SIMON - Mireille COURBOULAY – Dominique BOUDEAU – Dimitri BREHERET – Chantal BEAUQUIN

Jacques PHILIPPE, Président a convoqué le Bureau du Comité Départemental en séance extraordinaire pour statuer sur la composition des poules de DF2 pour le championnat 2019/2020 suite à la réintégration d'équipes qui étaient en sommeil la saison dernière.

Trois équipes sont susceptibles de demander leur réintégration dans le championnat DF2 la saison prochaine.

La demande de réintégration doit parvenir au Comité au plus tard le 15 Juin.

Cette réunion de Bureau a pour but d'anticiper ces éventuelles conséquences de ces réintégrations en proposant la délibération suivante :

- Si aucune place ne se libère (montée supplémentaire, non réengagement) et que les 3 équipes demandent leur réintégration le Comité portera le nombre d'équipes à 13 dans les 2 poules de DF2 ce qui entrainera des modifications au niveau des montées et des descentes en fin de saison 2019/2020.
- Si aucune place ne se libère (montée supplémentaire, non réengagement) et que seulement 2 équipes demandent leur réintégration ou dans le cas où une place se libère (montée supplémentaire, non réengagement) et que les 3 équipes demandent leur réintégration le Comité portera le nombre d'équipes à 13 dans les 2 poules de DF2 avec une montée supplémentaire de DF3, ce qui entrainera des modifications au niveau des montées et des descentes en fin de saison 2019/2020.
- Si 2 places ou plus se libèrent, les 3 équipes seront réintégrées dans des poules de 12 (Montées supplémentaires éventuelles).

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité des Membres présents.

D'autre part le Bureau du CD 44 décide de maintenir l'article 68 de son règlement sportif relatif aux mises en sommeil.

La séance est levée à 19H00.

Le Président
Jacques PHILIPPE

Le Secrétaire Général
Patrick ERRIEN